

04 avril 2014 – n° 02

ELECTION DU MAIRE

Il est donné lecture par le Président de séance des dispositions des articles L 2122-7, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-5 et L 2122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins.....	35
- n'ont pas pris part au vote	0
- bulletins blancs	9
- suffrages exprimés.....	26
- majorité absolue.....	14

A obtenu :

- Monsieur David VALENCE.....26 voix

Monsieur David VALENCE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 04 avril 2014

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 35

Procuration(s)..... 0

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de :

- 1.- Monsieur Olivier CASPARY, représentant le Maire sortant, Christian PIERRET,
- 2.- Madame Jacqueline THIRION, doyenne d'âge,
- 3.- Monsieur David VALENCE, Maire nouvellement élu.

Etaient présents :

David VALENCE, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Bruno TOUSSAINT, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Gina FILOGONIO, Mustapha GUGLU, Caroline PRIVAT, Jean-Paul BESOMBES, Jacqueline THIRION, Marc FRISON-ROCHE, Sabriya CHINOUNE, Nicolas BLOSSE, Marie-Josée LOUDIG, Christopher ZIEGLER, Christine FELDEN, François FICHTER, Marie-France LECOMTE, Issam BENOuada, Roselyne FROMENT, Pierre JEANNEL, Isabelle DE BECKER, Ousseynou SEYE, Marie-claude ANCEL, Johann RUH, Serge VINCENT, Christine URBES, Jean-Louis BOURDON, Nadia ZMIRLI, Michel CACCLIN, Ramata BA, Ohran TURAN, Nathalie TOMASI

Excusé et a donné procuration :

/

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
